



- Zonage réglementaire**
- Limite des zones
 - Espace urbanisé**
 - U - Secteur urbanisé
 - Ur - Secteur urbanisé impacté par le Plan de Prévention des Risques
 - Ua - Centre ancien
 - Uar - Centre ancien impacté par le Plan de Prévention des Risques
 - UTa,b,c - Secteur urbanisé à vocation touristique
 - UTV - Secteur urbanisé à vocation touristique impacté par le Plan de Prévention des Risques
 - Ua - Zone d'activité
 - Uir - Zone d'activité impacté par le Plan de Prévention des Risques
 - Espace à urbaniser**
 - AU,2AU - Secteur à urbaniser
 - AUa,2AUa - Secteur à urbaniser impacté par le Plan de Prévention des Risques
 - AUa - Secteur à urbaniser à vocation d'activité
 - Espace naturel ou agricole**
 - A - Secteur agricole
 - Ar - Secteur agricole impacté par le Plan de Prévention des Risques
 - Ah - Secteur agricole à constructibilité limitée
 - Ahr - Secteur agricole à constructibilité limitée impacté par le Plan de Prévention des Risques
 - N - Secteur naturel
 - Nr - Secteur naturel impacté par le Plan de Prévention des Risques
 - Nh - Secteur naturel à constructibilité limitée
 - Nhr - Secteur naturel à constructibilité limitée impacté par le Plan de Prévention des Risques
 - Nc,m,s,a2 - Secteur naturel à vocation particulière
 - Nor - Secteur naturel à vocation particulière impacté par le Plan de Prévention des Risques
 - Prescriptions**
 - Emplacement réservé
 - Zone non aedificandi
 - Espace boisé classé
 - Elément remarquable du paysage
 - ★ Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - ★ Elément remarquable du patrimoine architectural

COMMUNE DE BEAUCENS
DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES



Plan Local d'Urbanisme

